Date d'affichage : 31/05/2023

COMMISSION JURIDIQUE RESTREINTE
REUNION TELEPHONIQUE DU 31/05/2023

Présents : MM C.FOURNIER, Fk PORET, D.HARY, J.VARLET

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans le P.V n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 28/05/2023
Coupe Féminines à 11 BAY VOYAGES :
60054.1 PAYS ST OMER B/ROQUETOIRE. Forfait de Roquetoire (mail du club). Homologué : PAYS ST OMER B 3 – ROQUETOIRE 0 par forfait. Amende 23€ à Roquetoire.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à direction@cotedopale.fff.fr (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr C. Fournier

Le Secrétaire de Séance : Mr F. Poret